



PÉRINATALITÉ ET VIOLENCES DANS LE COUPLE ET LA FAMILLE

PROTOCOLE DE DÉPISTAGE
ET D'ORIENTATION (DOTIP)
POUR LES PROFESSIONNEL·LE·S
DU DOMAINE

PROFA | CONSEIL EN PÉRINATALITÉ

ÉDITION 2025

WWW.PROFA.CH/DOTIP

Édito	3
Pourquoi parler de violence en période périnatale ?	4
VIOLENCE	
Définitions	8
Formes de violence	10
Contrôle coercitif	12
Cycle de la violence	16
Mécanismes de la violence	18
Conséquences de la violence	20
Facteurs de vulnérabilité	26
DOTIP	
Protocole DOTIP	28
Détecter une violence	30
Offrir un message clair de soutien	38
Traiter et assurer le suivi	42
Informer la personne de ses droits	46
Informer la personne de ses ressources	50
Protéger et assurer la sécurité	52
Conseil en périnatalité	54
Impressum	55



UNE ANCRE DANS LA TEMPÊTE

Ce titre, tiré d'un ouvrage de Susan Brewster¹, pourrait bien résumer l'objectif que nous visons avec la publication de ce protocole de détection et de prise en charge des violences pendant la période périnatale.

Au cœur de nombreuses études, la violence intrafamiliale est aujourd'hui reconnue comme une préoccupation de santé publique majeure, tant elle peut avoir des répercussions sur la santé de chaque membre de la famille. Ces études confirment que la période périnatale est une période de grande vulnérabilité et qu'une détection précoce peut apporter l'aide, les soins et la protection nécessaire aux victimes et à leurs proches.

Pourtant, malgré l'évidence scientifique, cette thématique suscite encore inconforts et réticences chez les professionnel-le-s. Alors même qu'elles consultent durant leur grossesse, de nombreuses victimes de violence restent ainsi méconnues, non prises en charges, non protégées.

En adaptant le protocole DOTIP à la période périnatale, le Conseil en périnatalité de la Fondation PROFA remplit sa mission de prévention. Il propose un guide pratique à utiliser et expérimenter au quotidien auprès des femmes enceintes et futurs parents. En première ligne, les professionnel-le-s peuvent ainsi intégrer le thème de la violence à leurs entretiens pour mieux accompagner les victimes et protéger leurs enfants.

Nadia Pasquier
Cheffe de service

Fondation PROFA | Conseil en périnatalité

1 Susan Brewster, *To Be an Anchor in the Storm : A Guide for Families and Friends of Abused Women* (Paperback, 2000)

POURQUOI PARLER DE VIOLENCE EN PÉRIODE PÉRINATALE ?

Parce que la violence a des conséquences sur la santé de la ou des victimes et de l'auteur·e, mais aussi un impact socio-économique, elle doit faire partie des thématiques systématiquement abordées lors de l'anamnèse médico-psycho-sociale.

En périnatalité, il s'agit de :

- porter une attention particulière à l'environnement dans lequel s'inscrit la grossesse, l'arrivée du bébé et l'expression de la parentalité des deux parents
- favoriser la prévention comme le dépistage et la prise en charge des victimes
- orienter les auteur·e-s pour une prise en charge par des services spécialisés
- améliorer et faciliter la coordination entre les professionnel·le-s

Les professionnel·le-s sont un maillon essentiel de la lutte contre les violences dans le couple et au sein de la famille.

Les femmes étant les principales victimes de la violence conjugale, c'est à elles que l'on fera prioritairement référence dans ce guide. Toutefois, il pourra aussi être utile dans les cas d'hommes violentés par leur partenaire.



Selon une étude internationale regroupant 23 pays,

1 FEMME SUR 5 EST VICTIME DE VIOLENCE CONJUGALE EN PÉRIODE PÉRINATALE, TOUTES FORMES CONFONDUES

James et al.

Risk factors for domestic violence during pregnancy: a meta-analytic review, Violence and victims, Vol.28(3), pp.359-380 (2013)

La grossesse est une période de repositionnement des relations et des rôles dans le couple et la famille, avec de multiples questionnements, pouvant amener des tensions et négociations nécessaires.

LA GROSSESSE NE PROTÈGE PAS DE LA VIOLENCE !

DÉFINITIONS (1/2)

QU'EST-CE QUE LA VIOLENCE ?

- La violence est un comportement inacceptable et une infraction tombant sous le coup de la loi, même si elle se passe à domicile.
- La violence peut être physique, verbale, psychologique, sexuelle, économique. Elle s'exprime aussi par des abus sexuels ou de la négligence envers les enfants.
- Il n'existe pas d'intensité minimale ni de seuil acceptable à la violence.
- La violence s'exerce au sein de la famille, dans les institutions et dans les lieux publics.
- La violence existe dans toutes les catégories sociales, à tout âge, quels que soient la nationalité et le milieu culturel.
- La violence touche principalement les femmes, mais les hommes peuvent aussi en être victimes. Les couples issus de la diversité (LGBTIQ+) sont aussi concernés.
- Avec le temps, la fréquence et la gravité des actes de violence augmentent.
- Toutes les personnes concernées par la violence sont en souffrance physique et psychologique, aussi bien les victimes que les auteur·e·s.

Victimes directes, les enfants en souffrent physiquement et psychologiquement.

Violences dans le couple

Actes de violence entre partenaires intimes, quelle que soit la configuration du couple, pendant la relation, au moment de la rupture ou après la séparation.

CONFLIT VIOLENCE

Le **conflit** indique aux partenaires :

- l'émergence d'une insatisfaction ou d'un problème
- deux points de vue opposés
- une dynamique constructive tenant compte de l'autre et de ses limites
- un positionnement égalitaire dans les interactions
- la reconnaissance de la différence de l'autre

Les partenaires parlent de leurs difficultés et sont preneur·euse·s d'un soutien professionnel.

La **violence** vise à contrôler et contraindre l'autre dans un rapport de force. L'auteur·e (dominant·e) use :

- de sa force ou de son pouvoir, afin de résoudre la situation à son seul profit
- de sa force sans tenir compte de l'autre ni de ses limites ; l'autre n'existe pas, il est nié

Deux types de violence sont décrits

SYMÉTRIQUE

- Bidirectionnelle (les 2 partenaires participent aux tensions et à la violence)
- Les acteur·ices·s en sont conscient·e·s, ils·elles en parlent, c'est public
- S'accroît avec le temps, avec la même gravité que la violence complémentaire
- Peut être banalisée par l'entourage ou les professionnel·le·s

COMPLÉMENTAIRE

Relation complémentaire, non égalitaire, de type dominant·e / dominé·e

Une personne exerce une violence, inflige un châtement, une punition à l'autre

Unidirectionnelle, dans l'intimité

- Violence tenue secrète : la victime n'ose pas ou ne peut pas en parler (honte ou sidération) et celui·celle qui contrôle n'en parle pas
- L'auteur·e revendique le droit d'agir ainsi
- Refus des interventions, aussi bien des proches que des professionnel·le·s
- Changements fréquents : médecin, pédiatre, école, déménagement, etc.

Référence *Violence et abus sexuels dans la famille. Une approche systémique et communicationnelle*, Reynaldo Perrone et Martine Nannini, Paris, ESF (1995)

NOTRE RÔLE



Orienter vers les services spécialisés pour une prise en charge adaptée.

FORMES DE VIOLENCE

ÉCONOMIQUE

Touche aux activités économiques, par exemple :

- Contrôle financier
- Refus de contribuer selon ses ressources aux besoins du ménage
- Appropriation de l'argent et des biens
- Exploitation

Plus la personne est isolée et dépendante financièrement, plus elle devient vulnérable aux autres formes de violence.

PSYCHOLOGIQUE

Vise la confiance en soi, l'identité personnelle et la force de vie, par exemple :

- Mépris, dénigrement, humiliation
- Chantage, menace
- Contrôle, soumission (contrôle des contacts, confiscation du téléphone et des papiers d'identité)
- Isolement, restriction de liberté
- Destruction des effets personnels
- Harcèlement
- Rabaissement
- Maltraitance envers les animaux

VERBALE

Amplifie la violence psychologique, par exemple :

- Moqueries
- Insultes
- Cris, hurlements
- Ordres imposés brutalement
- Menaces verbales

Peut aboutir à une situation d'emprise de l'auteur-e sur la victime.

Certains de ces comportements constituent des infractions pénales.

Inspiré de *Violence dans le couple Détection-Soutien-Orientation des personnes victimes.*

Protocole d'intervention à l'usage des professionnel·le·s,

Bureau de l'égalité entre les hommes et les femmes (BEHF), 4e édition (2019)

pp 10-11 (formes de violence) et 54-58 (mariages forcés)

PHYSIQUE

Affirme la domination de l'auteur-e de violence, par exemple :

- Gifles et empoignades
- Coups et blessures
- Brûlures
- Morsures
- Fractures
- Étranglements
- Séquestrations
- Homicides (ou tentatives)

Les mauvais traitements physiques sont souvent déguisés en accidents.

SEXUELLE

Vis à dominer la personne dans ce qu'elle a de plus intime, par exemple :

- Contrainte à des contacts ou pratiques sexuelles non consenties (au moyen de chantage, harcèlements, intimidations, etc.), violences physiques
- Viol ou tentative de viol
- Astreinte à des pratiques sexuelles avec des tiers
- Mutilations génitales féminines

Ces actes constituent des infractions pénales.

Les violences économiques, psychologiques et verbales précèdent et accompagnent presque toujours les violences physiques et sexuelles.

À SAVOIR



Ces différentes formes de violence se conjuguent au fil du temps en une escalade de plus en plus dangereuse :

PLUS LES VIOLENCES SONT GRAVES ET RÉPÉTÉES, PLUS LE RISQUE D'HOMICIDE AUGMENTE.

Il arrive que la violence dans le couple ne se déclare pas avant le moment de la séparation et souvent elle persiste après la fin de la vie commune.

Par ailleurs, les mariages forcés s'accompagnent fréquemment de ces différentes formes de violence, avant ou après le mariage.

À SUIVRE

